

PROBLÈMES DE DOCUMENTATION APOLLINOPOLITE

I CHRONOLOGIE DES ARCHIVES DE PAPAS.

Les archives de Papas, pagarque d'Edfou à l'époque arabe, publiées, pour l'essentiel, par Rémondon, dans les P.Apoll.¹⁾ se distribueraient entre 703 et 715 environ²⁾. Cela résulte d'une combinaison de repères relatifs, les indictions³⁾ et de données absolues tirées de P.Apoll.1, 2 et 9.

Il subsiste, à notre avis, quelques sujets d'interrogation qui laissent à penser que tout n'est pas dit sur cette chronologie et qu'il faudrait peut-être réexaminer les trois textes cruciaux.

(1) La jarre contenant ces papiers, inédite, mais toujours visible à l'IFAO et dont une photographie a été publiée⁴⁾ est identique à quatre récipients découverts en 1937 à Edfou, seize ans après l'exhumation des archives de Papas⁵⁾. Or ces quatre jarres étaient associées à deux textes grecs bien datés de 619 et 618⁶⁾ et à deux tablettes coptes dont l'une est cer-

1) Compléments par Gascou, dans Hommages à la mémoire de Serge Sauneron II, Le Caire, 1979, 25-34 + 2 pl. (P.Apoll.106 et 107) et dans "Le livre du centenaire de l'IFAO", MIFAO 104, Le Caire, 1980, 323-326 (+ 3 pl.) (P.Apoll. 108 à 110 v). D'après Cadell, Actes XV^e Congrès, IV, Bruxelles, 1979, 206 n.5. P.Mert.I 49 pourrait aussi se rattacher au même dossier. Voir aussi PSI XIII 1345 et PSI Omaggio 14. Le PSI XII 1266 (ed.pr.: Ann.Sc.Norm. Pisa 19 (N.S. 10), 1941, 164ff.) a été réédité par R.Rémondon comme P.Apoll.9 (cette réédition a échappée à P.M.Fraser dans A.J.Butler, The Conquest of Egypt, Oxford, 1978², lxxix-lxxx, et à A.Blanchard, Sigles et abréviations dans les papyrus documentaires grecs, BICS Suppl.30, London, 1974, 13); le PSI XII 1267 a été réédité comme P.Apoll.24.

2) Plus exactement entre le 3.X.704 (P.Apoll.10) et (peut-être) le 27. X.714 (P.Apoll.70) (cf. P.Apoll., p.VI-VII).

3) Le dossier couvre les indictions 2 à 9 et 11 et 13 (P.Apoll., p.223). Rémondon considère apparemment qu'elles appartiennent à un même cycle, mais cela n'est pas prouvé.

4) Voir Fouilles de l'IFAO (1921-1923), Rapports préliminaires I, 1924, H.Henne, Rapport sur les fouilles de Tell-Edfou (1921-1922), p.4 (voir pl.I). Photographie du récipient pl.XI: on n'y discerne malheureusement pas la décoration de guirlandes au trait noir qui accentue la parenté avec les jarres découvertes en 1937 (n. suiv.).

5) Tell-Edfou I, Le Caire, 1937, 123 n° 175 (local CV 1) et pl.39.

6) P.Edfou 2 et 3 respectivement. Noter toutefois une contradiction dans Tell-Edfou I, 123. On ne parle là que d'un seul papyrus, dans un zir brisé,

S.D. 14.11917
-11918
S.D. 16.12420
-12431

tainement antérieure au 24 octobre 649⁷⁾. Nous concédons que les types céramologiques évoluent fort lentement, mais il est certain qu'à l'époque où on ensevelissait les archives de Papas, on n'avait pas encore rompu avec la culture matérielle byzantine.

(2) D'après P.Apoll.61,16 (703/15), le père de notre pagarque, encore vivant, s'appelait Liberios. Or un Liberios a été pagarque d'Edfou en 649⁸⁾. Ne s'agit-il pas de la même personne? Cette hypothèse, avancée par Rémondon lui-même, n. ad P.Apoll.61,16, a pour elle l'extrême rareté du nom en Egypte (nous n'avons pu réunir que trois attestations⁹⁾), et le fait que l'on observe à Hérakléopolis, après la conquête arabe, un cas de transmission de la pagarchie de père à fils¹⁰⁾. Mais les quelque 60 ans séparant les deux textes apollinopolites de référence sur Liberios rendent actuellement la supposition très peu crédible. Si on parvenait à réduire ce fossé chronologique, elle retrouverait de l'attrait.

(3) On trouve, dans nos archives, deux prôtokolla de "type byzantin", à écriture perpendiculaire¹¹⁾. Ils sont nécessairement antérieurs, comme d'ailleurs l'a noté Rémondon dans son édition, à 693 ou 695/96, années à compter desquelles s'introduisent les prôtokolla arabo-grecs¹²⁾. Rémondon aurait cependant repéré deux bilingues, qui d'après une photographie aimablement procurée par l'IFAO semblent relever plutôt de l'écriture perpendiculaire

de toute évidence P.Edfou 2. En revanche, *ibid.*, 62, il est question de deux papyrus, P.Edfou 2 et 3, ce que confirme l'éd. de ces textes, *ibid.*, 176. Mais ce dernier introduit une contradiction supplémentaire. Pour lui, en effet, le papyrus trouvé dans le vase cassé est P.Edfou 3, alors que le texte 2 aurait été découvert en morceaux dans le sabakh environnant.

7) Voir Tell-Edfou I, 123. Publication, *ibid.*, 193-201. Pour la date et autres remarques, voir ci-dessous p.95.

8) BM Or.inv.8903,8,51-52,92 etc. (Crum, ZÄS 60 (1925), 103-111). Pour la date de ce document, voir ci-dessous p. 94.

9) Outre les deux attestations apollinopolites, voir P.Cairo Masp.III 67325 III r,6 et 7 (non reprise dans NB).

10) Voir Grohmann, Et.Pap.8 (1957), 30 (n.1 ad PERF 564), à propos du pagarque Apa Kyros et de ses fils Theodôrakios et Christophoros.

11) P.Apoll.105 A et B (portant respectivement les n°s 97 et 82).

12) Grohmann, CPR III 1/2, p.XVII-XIX et From the World of Arabic Papyri, Le Caire, 1952, 35. Grohmann est revenu sur la question dans JOB 9 (1960), 6-13, à l'occasion de la publication d'un prôtokollon "bilingue" affixé à un entagion d'octobre/novembre 674 (actuellement P.Ness.60; édition du prôtokollon non reprise). Bien que toute la partie grecque, au nom du calife Mu^cCawiya, soit restituée, ce document laisserait à penser que les prôtokolla "arabes" sont apparus plus tôt qu'on l'admettait jusqu'à présent. On ne peut sans doute exclure que les prôtokolla byzantins aient coexisté avec les "bilingues arabes" (cf. P.Lond.IV, p.417). Mais l'immense majorité des observations faites jusqu'à ce jour rend très improbable, pour P.Apoll.105 A et B, une date postérieure à celle qu'a déterminée Rémondon.

typique des *prōtokolla* byzantins. En tout cas il s'agit de fragments minuscules sur lesquels on ne peut pas être très affirmatif¹³⁾.

En vérité, ce qui frappe dans ce dossier, surtout si on lui compare les archives tenues pour contemporaines des pagarques d'Aphroditō, c'est l'absence totale de la langue arabe et cela à une époque d'arabisation sérieusement amorcée¹⁴⁾. D'ailleurs l'organisation administrative que révèlent les textes d'Aphroditō, notamment la faculté, pour le pagarque, de communiquer directement avec les autorités gouvernementales de Fustât, diffère assez profondément de ce que nous enseignent sur ce point les papyrus de la jarre d'Edfou¹⁵⁾. Selon Rémondon, la lointaine Apollōnos Anō aurait conservé plus fidèlement l'héritage byzantin¹⁶⁾. Cela ne s'expliquerait-il pas au mieux si les archives de Papas étaient plus anciennes qu'on ne le pensait jusqu'à présent?

Examinons sans plus tarder les P.Apoll.1, 2 et 9.

P.Apoll.1 mentionne aux l.1,2,3,6 et 8 un *émir* et *σακελλάριος* (administrateur financier) *Οόοειθ*, en activité pendant une indiction 2 (l.5). Rémondon a rapproché ce personnage d'un (unique) homonyme cité dans un texte thébain, actuellement SB III 7240, comme ayant jadis administré la Haute Egypte (*τοῦ ποτε διοικήσαντος τὴν ἄνω χώραν*, l.14) et où il nous faut voir un duc arabe de Thébaidē. Comme l'interchangeabilité des notions de duc et d'émir est bien attestée¹⁷⁾, on peut légitimement tenir, avec Rémondon, que les deux *Οόοειθ* ne représentent qu'une seule et même personne. La datation de P.Apoll.1 dépend donc de celle de SB III 7240.

Cette question a été longuement discutée par Bell, éditeur du dernier document, qui a montré que le 20 Phaḍphi, indiction 11 (l.22) ne peut correspondre qu'au 17.X.697 ou 712¹⁸⁾. Ses arguments étaient en substance les suivants:

(1) Le texte est muni d'un *prōtokollon* au nom du gouverneur *Abd al-Aziz ibn Marwān* (685-705), daté (mais la lecture est fort douteuse) d'une indiction 8 soit de 694/95. A première vue, cette importante et irrécusable donnée devrait imposer 697.

(2) Mais l'émetteur est un certain *Atias* fils de *Goedos* (*Atiya ibn Gu'ayd*). Il agit visiblement comme successeur de *Ouoeth*, c'est-à-dire comme

13) P.Apoll.C et D. Rémondon aurait lu sur 105 D, 3 lettres d'un *bismillah*, *mīm*, *alif*, *lām*. Ces traits pourraient aussi bien correspondre à des fragments de l'"écriture perpendiculaire" des *prōtokolla* byzantins.

14) Voir G.Wiet, *L'Egypte arabe*, Paris, 1937, 48-49.

15) Papas reçoit ses ordres des bureaux de l'émir ou duc de Thébaidē, installés à Antinoopolis (P.Apoll., p.VII).

16) P.Apoll., p.VII.

17) P.Apoll.9, n.2.

18) Cf. JEA 12 (1926), 267-272.

duc de Thébafde du moment. Or un duc Atias est en effet bien connu par des textes arsinofites. Du temps de Bell et de Rémondon, sa chronologie n'était pas établie avec certitude. Il y avait des raisons de le placer dans les années 698/99, mais plus encore tendant à faire préférer 713/14. Malgré la mention d'^CAbd al-^CAzîz, Bell a donc plutôt tranché, pour SB III 7240, en faveur de 712. Rémondon l'a suivi et a daté en conséquence, mais non sans embarras, P.Apoll.1 de 704/06¹⁹).

Or Worp qui prépare avec P.J.Sijpesteijn pour CPR VIII l'édition des archives d'Atias est actuellement en mesure d'établir que l'époque où il a été duc se place bien sous ^CAbd al-^CAzîz, vers 698-700²⁰). Il nous paraît donc clair que la vraie date de SB III 7240 est bien le 17.X.697²¹) et que celle de P.Apoll.1 se fixe aux indictions 2 précédant 697, soit 688/89, 673/74, 658/59 ou 643/44. La dernière date est improbable, car en 643/44 le duc de Thébafde est très certainement Senouthios ou Damianos²²). De même pour 673/74: le duc est alors peut-être Jordanès²³). On n'a donc guère le choix qu'entre 658/59 et 688/89.

P.Apoll.2 mentionne, l.4, un gouverneur, σύμβουλος, ^CAbd-Allâh, un 11 Tybi d'une indiction 6. Il n'y a, pour ce texte, que deux dates possibles, soit le 6 janvier 648, sous le gouvernement de ^CAbd-Allâh ibn Sa^Cad, soit le 6 janvier 708 sous ^CAbd-Allâh ibn ^CAbd al-Malik. Rémondon a retenu la dernière. A vrai dire, on ne peut trancher de manière décisive. A l'appui du choix de Rémondon on peut cependant noter que le texte, dépourvu d'adresse, paraît bien pourtant avoir été envoyé à un pagarque, que le seul pagarque attesté par les papiers de la jarre est Papas. Or, en 648, il y a beaucoup plus de

19) La date du document, un reçu d'impôts de l'indiction 2 délivré au nom de Ouoeith, devrait être 703/04 et non 704/06. Mais au début de 704, le duc de Thébafde, si on suit Sévère d'Achmounein, PO V,51-52, est Pierre et non Ouoeith. Il résulte d'autre part de l'interprétation de P.Apoll.9 proposée par Rémondon (que nous allons examiner bientôt), que le prédécesseur immédiat de ce Pierre s'appelait Jordanès. Rémondon est donc obligé de faire de Ouoeith le successeur de Pierre, au plus tôt pendant une indiction 3 (704/05). Rémondon éludait la contradiction en alléguant, ad P.Apoll.1, p.4-5, que les impôts de 703/04 n'ont dû être versés qu'en 704/05, voire 705/06. Il se fondait sur l'exemple d'Aphroditô au début du VIII^e s., où l'on observe un décalage de deux ans entre l'année fiscale d'exercice et l'année de recouvrement. Ce décalage est en réalité dû à la coexistence d'un comput lunaire et d'un comput solaire; il est donc tout apparent (voir Cadell, Rech. de Pap.4 (1967), 153-155).

20) Nous référerons pour le moment à SPP VIII 1314 (697/98), 1186 (4.X.698) et SB VI 9460 (9.VIII.699 ou 700). Sur le dernier texte voir ci-dessous p. 88 n.28.

21) L'étiquette du document, exposé au MMA de New York, comporte la date 698.

22) Voir ci-dessous p. 90.

23) Voir ci-dessous p. 90.

chances pour que le pagarque d'Edfou soit ce Liberios dont nous traitons plus haut, plutôt que Papas.

P.Apoll.9, fâcheusement dépourvu d'indiction, se réfère, 1.2 et 6, à un émir et duc Jordanès retrouvé par Rémondon dans un ordre de réquisition arsinote daté d'un 23 Phaophi d'une indiction 13, actuellement P.Mert.II 100. D'après Sévère d'Achmounein, du moins tel que l'interprète Rémondon, le dernier duc de Thébaïde à nom chrétien est Pierre, au début de 704²⁴⁾. P. Apoll.9 serait donc antérieur à la période d'activité de ce Pierre, mais pas de beaucoup parce que ce texte appartient à la correspondance entretenue avec Papas par le notaire Helladios, entre 704 et 707²⁵⁾. Quant au texte arsinote, il daterait donc du 22 octobre 699, et c'est bien cette date qu'a retenue, à la suite de Rémondon, le rééd. de P.Mert.II 100.

A cette argumentation on peut objecter que la datation absolue 704/07 proposée par Rémondon pour la correspondance d'Helladios et d'où dépend celle de P.Apoll.9, fondée sur les vues de Rémondon sur la chronologie d'ensemble des archives de Papas²⁶⁾ reste conjecturale. Au surplus, les lettres de cet Helladios, pour autant qu'elles spécifient une indiction, se distribuent toutes sur une année 4, soit si on suit le système de Rémondon, sur 705/06²⁷⁾ et la pièce la plus ancienne, indépendamment de P.Apoll.9, P.Apoll.11, écrite un 9 Choiak, date nécessairement du 5 décembre 705. P.Apoll.9 devrait logiquement appartenir à cette année indictionnelle 705/06, mais cela ne s'accorderait plus avec la manière dont Rémondon envisage la succession des ducs Jordanès et Pierre. C'est visiblement pour éviter cette difficulté que Rémondon a fixé à 704 ou avant 704 le terminus post quem de la correspondance d'Helladios.

Cette difficulté est-elle bien réelle? Sévère d'Achmounein ne dit pas que Pierre, "wâlf du Sa^cid" soit le dernier duc chrétien mais qu'il a dû abandonner sa religion du fait des pressions d'al-Aşbağ, le fils d'^cAbd al-^cAzif (gouverneur d'Egypte, 685-705), qui était lui-même "wâlf and receiver of the revenue". D'autre part, la chronologie de Jordanès, grâce aux éléments nouveaux disponibles, peut se fixer très différemment.

Le 9 août 699 ou 700, d'après un papyrus bien daté, SB VI 9460, le duc n'est pas Jordanès, mais Atias, évoqué plus haut. Cette lecture, due à Worp, doit se substituer au nom de Titus, qui avait cours pour ce texte jusqu'à

24) PO V, 51-52.

25) P.Apoll.11 à 16, 18 et 19.

26) Notamment, comme nous l'avons vu ci-dessus p. 83 n.3, sur l'hypothèse implicite que toutes les indictions mentionnées dans les P.Apoll. appartiennent au même cycle.

27) P.Apoll.11, 12, 13 et 15.

ces derniers temps²⁸). Mais, qu'on tienne pour "Titus" ou Atias, cela ne se concilie guère avec la date actuellement admise pour P.Mert.II 100, depuis Rémondon, à moins de supposer que 699 est précisément l'année où Jordanès a succédé à "Titus" (P.Apoll.1, p.4). C'est sûrement trop supposer car P. Mert.II 100 appartient aux archives du pagarque Pettérios²⁹, dont une pièce au moins, récemment éditée par P.J.Sijpesteijn, est bien datée de 668³⁰. On doit donc attribuer P.Mert.II 100 au 22 octobre 669 et non 699, ce qui oblige à reculer à proportion la date de P.Apoll.9 et, nécessairement celle des autres lettres d'Helladios. L'indiction 4 la plus proche de 669 est 675/6. Toutefois on ne peut exclure tout-à-fait 660/1.

Voici à présent le bilan de notre discussion:

6 janvier 648 (ou 708): P.Apoll.2;

5 décembre 675 (ou 660): P.Apoll.11;

15 février 676 (ou 661): P.Apoll.12;

17 avril 676 (ou 661): P.Apoll.13;

675/76 (ou 660/61): P.Apoll.9, 14, 15, 16, 18 et 19;

vers 675/76 ou 660/61: P.Apoll.50, mentionnant, l.4, un soldat Sergios, déjà attesté par P.Apoll.9,2; P.Apoll.49, rédigé par le même scribe, le notaire Kollouthos, doit dater aussi de la même période;

688/9 (ou 658/9): P.Apoll.1; moins probablement 673/74;

avant 693 ou 695/96: P.Apoll.105 A et B et sans doute 97 (écrit sur 105 A) et 82 (au dos de 105 B); P.Apoll.105 C et D (cf. ci-dessus, p. 85 n.13).

6 janvier 708 (ou 648): P.Apoll.2.

28) L.β: Φλ(αουίφ) Ἀτίφ τῷ εὐκλεεστάτῳ κτλ. au lieu de Φλ(αουίφ) Τίτῳ εὐκλεεστάτῳ κτλ. Ce document, édité relativement tard, est pourtant connu et cité depuis des décennies: Wessely, WienStud 24 (1904), 127, NN 56 et 138, du même, Topographie des Fayum, Vienne, 1904, 48; cf. encore P.Lond.IV, p. XIX, P.Apoll.1, p.4. Voir en dernier lieu Keenan, ZPE 16 (1975), 43-46, CSBE 49, et la réédition dans CPR VIII (sous presse).

29) Ceci a été établi par Keenan, ZPE 16 (1975), 43-46.

30) JOB 30 (1981), 57-61 (P.Vindob.G 20796). Ce document permet aussi de dater les autres pièces du dossier de ce Pettérios: SPP III 254 (26.X.667), 253 (7.X.668), 324 (au plus tôt le 4.IV.672, car Pettérios, l'ancien pagarque de la ville d'Arsinoé, l.3, est mort; cf. Worp, ZPE 28 (1978), 238). Les mutilations de SPP VIII 1085 et 1190 empêchent de proposer une date précise. Il est fort possible, mais pas encore rigoureusement démontrable, que le κτῆτω Pettérios de SPP VIII 1079 et 1188 soit à identifier avec notre pagarque. Présomption du même ordre avec le Pettérios de SPP VIII 1078 et de P.Vindob.G 24264 (cf. Sijpesteijn, art.cit., 60-61). SPP VIII 869 et apparemment 877 font état de l'οὐσία des ἐνδοξότατοι Pettérios et Marous. Le prédicat ἐνδοξότατος, porté par le pagarque Pettérios dans P.Vindob.G 20796 et dans SPP III 324, laisse à penser, cette fois encore, que nous avons affaire au même personnage. Marous (nom féminin) serait donc sa femme, et c'est elle qui a dû émettre SPP III 246 à 252, peut-être après la mort de son époux. Ces observations devraient être prises en compte à propos des articles correspondants de Pros.Ars.I (particulièrement 4519, 5462 et 5447). Il est aussi possible, que nous devrions lire en SB I 4659.5: Φλ(αουίφ) Μαροῦδι (cf. Pros.Ars.I 3747) et identifier cette dame avec l'épouse de Pettérios.

J.G. 16.12482

86 16
12481

Le reste du dossier de Papas est difficile à classer, mais, comme le montre ce qui précède, on doit probablement en situer une bonne partie vers la fin du 3^e et le début du dernier quarts du VII^e siècle. Nous ajoutons que l'hypothèse avancée par Rémondon selon laquelle Papas serait le fils du pagarque Liberios de 649 devient fort vraisemblable.

II LES DUCS DE THÉBAÏDE PENDANT LA HAUTE ÉPOQUE ARABE

Rémondon, ad P.Apoll.1, p.5,7 n.1 et 5 et 8 int., avait établi une liste des ducs de Thébaidé pour la fin du 7^e et le début du 8^e siècles. Cadell, Rech.de Pap.4 (1967), 137 a modifié cette liste en en retirant Šurayḥ ibn al-Wāšil, préposé aux fugitifs. Nos vues sur la chronologie des P.Apoll. imposent d'autres changements. Voici donc une nouvelle liste, étendue à toute la période partant de la conquête, jusqu'à la chute des Omeyyades. Nous donnons successivement, sous chaque entrée numérotée, a) la date ou les dates extrêmes d'attestation, b) le nom du personnage, sous ses diverses formes, c) son aire de compétence connue, d) ses titres, e) son dossier.

(A) Ducs datés

1 a) après l'automne 641 et vers 642, b) Senouthios ou Sīnōdā, c) le Rīf (Haute-Egypte), Hermopolis, d) "préfet", πανεύφημος καὶ εὐκλεέστατος δούξ, παρόικος, e) Chronique de Jean de Nikiou, Zotenberg, 577 (cf. Fraser (supra, n.1), liii); SPP III 271b,2-3; CO 356 (?).

Voir sur ce personnage, Wipszycka, Byzantion 39 (1969), 185 et n.2. Selon Jean de Nikiou, les Arabes ont nommé "préfet" du Rīf (Haute-Egypte; cf. Jean de Nikiou, Zotenberg, 562-563) un certain Sīnōdā ou Senouthios, l'Arcadie ou Fayoum étant confiée à un "préfet" Philoxenos. La véracité de ce passage de J.N. est démontrée par SB VIII 9749,2-3, qui mentionne en effet un duc d'Arcadie Philoxenos entre le 25.I et le 24.II.642. Le rapprochement établi par Wipszycka, art.cit., entre Sīnōdā et le duc et curateur des biens de l'église d'Hermopolis de SPP III 271b nous paraît très vraisemblable, si on en juge d'après l'écriture du document, manifestement tardive. La suggestion π(α)τρι(κ)ίου au lieu du π[ρ(ο)εσβυτέρου] de l'éd., 1.3, est aussi très satisfaisante (voir Wipszycka, Les ressources et les activités économiques des églises, 151), encore que, sur la base de la photographie, nous préférions lire π[ατρ](ικ)ίου. On pourrait objecter contre Wipszycka que l'indiction 8, 1.11-12, renverrait, dans cette hypothèse, à 649/50, année où le duc est en fait Damianos (voir ci-dessous). Mais la lecture de l'éd. ὀγ-|[δόν] est douteuse et, dans l'état actuel du document, nous n'arrivons pas à lire quoi que ce soit. Au dossier de Senouthios on pourrait envisager d'adjoindre CO 356 (région thébaine). Rien ne s'oppose en effet, pour les 1.5-6, π(ε)γκλεέστατος

ϛ[πανευ-] | φημος παουζ, à une restitution ϛ[ενοφθιος.

2 a) 22.X.649, b) Damianos, c) Apollinopolis Magna, d) εγκλε-
εστατος δουζ, e) BM Or.inv.8903,29 (Crum, ZKS 60 (1925), 103-111).

Pour la date du texte de référence, voir ci-dessous p.94.

3 a) 22.X.669 à 675/76 (ou 660/61 au 22.X.669), b) Jordanès,
c) Arsinoïte; Apollinopolis Magna, d) δεσποτης, πανευφθμος δουε, ευκλεεστα-
τος αμυρδς, e) P.Mert.II 100,2; P.Apoll.9,2 et 5-6.

Discussion des textes de référence ci-dessus p. 87. Noter que ces papyrus laissent à penser que Jordanès était compétent à la fois pour l'Arcadie (dont dépendait l'Arsinoïte) et la Thébaidé. C'est le premier cas net d'union administrative de ces deux provinces.

4 a) 26.VII.683, b) Joseph, c) Arsinoïte, d) ευκλεεστατος δουε,
e) P.Grenf.II 100,5-6.

Il n'y a pas de raison de limiter le ressort de ce duc à la seule province d'Arcadie (voir d'ailleurs Keenan, Mus.Phil.Lond.2 (1977), 199 et n.19).

5 a) 17.X.697 au 9.VIII.699 ou 700, b) (Flavius) Atias (fils de Goedos) (= ^CAtiya ibn ^CUcayd?), c) Arcadie et Thébaidé; Arsinoïte; région thébaine, d) ευκλεεστατος δουε, αμυρ, e) SB III 7240,9 (17.X.697); SPP VIII 1186,1 (4.X.698), 1314,1 (697/98); SB VI 9460,3 (9.VIII.699 ou 700).

Sur ce personnage, voir ci-dessus p. 85-86, 88. Nous rappelons que l'ensemble du dossier d'Atias (comprenant la pièce dépourvue de n° d'inv. où il est désigné comme émir) sera publié dans CPR VIII.

6 a) peu après le 25.IV.704, b) Buṭrus (Pierre), c) le Sa^Cfd (Haute-Egypte), d) wālf (duc?), e) Sévère d'Achmounein, Histoire des patriarches, PO V,52.

Voir sur ce Pierre ci-dessus p. 85-86.

7 a) 716/17, b) Ethia, c) ?, d) αλουζ, e) CPR III.2 n°65 (= Grohmann, From the World of Arabic Papyri, 36-38).

Rémondon, ad P.Apoll.1, p.6, semble enclin à identifier ce personnage avec le duc Atias, notre n°5. On peut objecter la différence notable de graphie. L'anomalie protocolaire présentée par le document (titre donné avant le nom), le fait que ce titre est restitué, le fait enfin qu'une lecture εθια au lieu de εθια n'est pas à exclure, rendent de toute manière le cas de cet Ethia assez douteux.

8 a) à la mort de l'archevêque Alexandre II, le 1.II.729, b) un des deux fils du gouverneur financier ^CUbayd Allāh, Isma^Cfl ou al-ḳāsim, c) la Haute-Egypte, d) gouverneur, e) Sévère d'Achmounein, op.cit., PO V,75-76 (cf. 86-87).

(B) Ducs non datés ou approximativement datés.

1 a) 688/89 ou 658/59, moins probablement 673/74, b) Ouceith, c) Apollinopolis Magna; région thébaine; Thébaine (δνω χώρα), d) ἀμῖρ καὶ σακελλάριος; διοικήσας τὴν ἄνω χώραν, e) P.Apoll.1, 2, 3, 6 et 8; SB III 7240,14.

Voir sur ce personnage ci-dessus p. 85.

2 a) fin du 7^e ou début du 8^e siècles, b) Soubeeit fils de Chedeh (Zubayd ibn Ḥudayg?), c) Apollinopolis Magna, d) ἀμῖρ, e) P.Apoll.7,1 et 5; 8,1 et 5(?); PSI Omaggio 14,2 et 14.

Rémondon plaçait ce duc ou émir vers 709/12, assez dubitativement (P. Apoll.7 n.1 et 5). En fait, aucun des textes de référence ne comporte d'élément de datation si ce n'est la mention de Papas. D'après le PSI Omaggio 14, ce personnage a été en activité un 24.IX. d'une indiction 12 (27 Thôth), qui coïnciderait, selon l'éd., qui se fonde sur Rémondon, avec 712. Pour notre part, nous ne voyons rien qui nous autorise à nous prononcer.

3 a) fin du 7^e ou début du 8^e siècles, b) Peinoute (Pinoutiôn?), c) Bala^cfza (Moyenne-Egypte), d) ΛΟΥΖ, e) Bal II 294,1.

4 a) début du 8^e s., b) Raszid ou Rašid fils de Chaled (Rašid ibn Ḥālid), c) Hérakléopolis, Arsinoïte (?), Hermopolis, Aphroditô, d) ἐγκαταστάτος ἀμῖρ, e) SPP VIII 1195 (722), 1083 et 1194; X 197,4 et 9; CPR II 123; IV 5,1 et 51,8; BKU III 339,1; Ryl 130 v et 285 v; P.Vatic.Aphrod.Dor.20 (voir Mac Coull, CE 56 (1981), 192); PERF 577 (= CPR IV 1), 578; 581.

Le titre d'émir de ce personnage n'est mentionné qu'une fois, dans CPR IV 51,8, dans un contexte montrant que Rasid est alors pagarque de "la ville" (sc. Hermopolis). Toutefois, son activité dans plusieurs centres d'Arcadie et de Thébaine, laisse à penser qu'il a pu un temps être duc. Mac Coull, art. cit., le considère comme un gouverneur. Ses archives seront décrites et discutées par Worp dans une étude à paraître dans "Golden Jubilee of the SAC".

III LA DOCUMENTATION APOLLINOPOLITE (6^E-10^E SIÈCLES). LISTE ET NOTES CRITIQUES.

Abondante ou relativement abondante pour les périodes ptolémaïque et romaine, la documentation papyrologique d'Edfou disparaît presque complètement aux 3^e, 4^e et 5^e siècles de notre ère. Ce déficit, noté par les fouilleurs, semble correspondre à une phase de rétraction de la vie urbaine sur certaines parties du site (Tell-Edfou III, 110). La courbe se rehausse sensiblement à compter du dernier quart du 6^e siècle. Le 7^e et le début du 8^e siècles sont bien représentés par de nombreux textes grecs et coptes. De rares documents arabes prennent le relais au 9^e et au début du 10^e siècles.

Il nous a paru utile aux chercheurs de regrouper ces textes tardifs, assortis, les cas échéant, des remarques qu'ils nous ont suggérées.

(1) PAPHYRUS GRECS (à l'exclusion de PSI XIII 1345, PSI Omaggio 14 et des P.Apoll. édités par Rémondon et des compléments de Gascou; voir ci-dessus p. 83 n.1).

P.Edfou 2 (Tell-Edfou I, 177-178) (III-IV.619; voir Bagnall et Worp, CE 56 (1981), 120 n.4). L.2, lire Θεοδώρω παύδι υἱὸς Χαϊρήμονος au lieu de Θεοδώρω Παύδι κτλ. Ce Θεόδωρος παύς est visiblement à identifier avec l'οἰκίτης Theodōros de P.Edfou III,8 et 26. Il est d'autre part mentionné par les O. IFAO Edfou inv.28,95 et 96 (sous étude par Gascou). Même l., il est préférable de lire Ἄπα Δίος (l. Δίου) plutôt que Ἀπάδιος (id., l.10). L.4, le φηερ de l'éd. entraîne une syntaxe défectueuse; lire ὄπερ pour ὄπερ. L.5, il n'a pas de (καί) devant ὄπερ. L.7, au lieu de πεντ(ήκοντα) ἐ[ννέ]α, nous lisons πέντε (les τόκοι du nomisma), suivi de [...] α ὡς εἰκόσ. Nous pensons que l'expression se rapporte à ce qui suit, et qu'il faut donc restituer, [καί τ]α ὡς εἰκόσ |⁸ εὐρισκόμενα. L.8, ὄξογάρια est à lire (οξ)όξάρια (mot formé sur le modèle de οἰνάριον). Même l., διαφέρουσάν est probablement suivi de μοι. L.9, εἰς σὴν ἀσφ(άλειαν) et non εἰς σὴν βούλ(ησιν). L.12, ἀξιωθεῖς ἔγραψα et non ἀξιδ ἃ εἰσέγραψα. L.13, τῷ ἀσφαλεῖ et non ἀσφαλεῖ(φ). L.14, συμβολαιογράφου) et non Σαβ(ίνου) (cf. P.Edfou 3,25). Précisons que ces corrections sont fondées sur l'examen de la pl.XLII de Tell-Edfou I.

P.Edfou 3 (Tell-Edfou I 178-180) (13-23.V.618). L.3, comme Héraclius n'a pas partagé son consulat, il est préférable de lire ὑπατείας τῆς αὐτοῦ [εὐ]-σπεβείας et non αὐτῶ[ν] ..] ..είας. CSBE, 128, propose δεσποτείας. L.21, restituer ἀξιωθεῖς au lieu de ἀξιδ ἃ κτλ. L.22, ἀξιωθεῖς ἔγραψα et non ἀξιδ ἃ εἰσέγραψα.

P.Edfou 4 (Tell-Edfou I, 180-181) (juin-juillet 627; cf. BL III 47 et Bagnall et Worp, CE 56 (1981), 125 n.5).

P.Edfou 7 (Tell-Edfou II, 157) (6^e/7^e siècles) (= SB VI 9585 = SB VIII 9761).

P.Edfou 9 (Rémondon, Rech.de Pap.1 (1961), 41-93 + pl., voir particulièrement p.41-43) (= SB VI 9613) (attribué par Rémondon, art.cit., 74 à ca. 564). Voir sur la l.2, Cadell, Actes XV^e Congrès IV, 206 n.5.

P.Grenf.I 60 (582; cf. Bagnall et Worp, BASP 16 (1979), 229-230; document apparemment relié à SB I 5112-14). Voir BL I, 189.

P.Grenf.I 63 (6^e/7^e s.). Le personnage mentionné l.16 est peut-être identique à son homonyme de P.Grenf.II 89,1 et 90,1; voir également P.Grenf.I 66, n.2). Voir BL I, 189.

P.Grenf.I 66 (6^e/7^e s.). Voir n.2 de l'éd.

P.Grenf.II 89 (6^e s.). Voir P.Grenf.I 63, et BL I, 192.

P.Grenf.II 90 (6^e s.). Voir P.Grenf.I 63, et BL I, 192.

- P.Grenf.II 95 (6^e s.) (= SPP III 301 = Sel.Pap.II 388). Voir Gascou, BIFAO 76 (1976), 172-174.
- P.Lond.II 209 desc. (613/41) (= SB I 5114).
- P.Lond.II 210 desc. (3.I.618) (= SB I 5112).
- P.Lond.II 448 desc. (626/27?) (= SB I 5113). Pour la date, voir ci-dessous p. 94 ad BM 445, texte copte écrit au verso (= VC 5).
- P.Lond.inv.2017 (647) (= SB I 5763 = SB VI 8988). Voir BL V, 106.
- P.Lond.inv.2018 (644/45) (= SB VI 8987). Ce texte a été écrit à Oxyrhynchus, mais il appartient au même dossier que inv.2017 et 2019; voir ci-dessous p. 94 ad P.Budge et BL V, 106.
- P.Lond.inv.2019 (26.I au 10.II.641) (= SB III 6271 = SB VI 8986). Voir Sijpesteijn et Worp, ZPE 26 (1977), 284.
- P.Mert.I 49 (7^e s.). Voir sur ce texte Cadell, Actes XV^e Congrès IV, 206-213.
- SB I 5112 (= P.Lond.II 210 desc.)
- SB I 5113 (= P.Lond.II 448 desc.)
- SB I 5114 (= P.Lond.II 209 desc.)
- SB I 5763 (= SB VI 8988)
- SB III 6271 (= P.Lond.inv.2019 = SB VI 8986)
- SB VI 8986 (= P.Lond.inv.2019 = SB III 6271)
- SB VI 8987 (= P.Lond.inv.2018)
- SB VI 8988 (= P.Lond.inv.2017 = SB I 5763)
- SB VI 9585 (= P.Edfou II 7 = SB VIII 9761)
- SB VI 9613 (= P.Edfou 9)
- SB VIII 9761 (= SB VI 9585 = P.Edfou II 7)
- SPP III 301 (= P.Grenf.II 95 = Sel.Pap.II 388)
- Sel.Pap.II 388 (= P.Grenf.II 95 = SPP III 301)

Remarques:

- a) Il y a des liens étroits entre les papyrus conservés à la Bodleienne (P.Grenf.) et ceux qui se trouvent au British Museum (P.Lond.). Le haut de P.Lond.II 448 desc. (= SB I 5113) a été retrouvé par R.P.Salomons à la Bodleienne (voir ci-dessous p. 94 ad BM 445). Pour d'autres exemples de connections entre ces deux collections, voir BL I, 223, ad P.Lond.I 113.1, BL I, 236 ad P.Lond.I 113.4 et BL I, 237 ad P.Lond.I 113.5c.
- b) Des documents inédits d'Edfou se trouvent à Iéna (Übel, Proc. XIIth Congress, 491-495).

(2) OSTRACA GRECS

- O.Edfou I 210-228 (Tell-Edfou I, 181-184).
- O.Edfou II 309-323 (Tell-Edfou II, 157-160).
- O.Edfou III 476-483 (Tell-Edfou III, 361-362).
- Ostracon du 7^e siècle, sans n° d'inventaire, trouvé à l'IFAO dans une

caisse contenant des documents de fouilles d'Edfou et divers objets. N'appartient pas aux collections propres de l'IFAO. Provient probablement d'Edfou. Publié par Gascou, BIFAO 78 (1978), 227-230.

PLB XIII 25 v (6^e/7^e s.). Appartient à une série de documents inédits conservée à l'IFAO, concernant une corporation d'huiliers.

Remarque:

une cinquantaine d'ostraca grecs provenant des fouilles de l'IFAO à Edfou, d'époque byzantine et arabe, déposés à l'IFAO, est en cours d'étude par Gascou.

(3) TEXTES COPTES

P.Budge (milieu du 7^e s.). Voir Schiller, JARCE 7 (1968), 79-118. Se rattache à la série SB VI 8986-8988.

BM Or.inv.8903 (24.X.649). Voir Crum, ZKS 60 (1925), 103-111. La juste date a été proposée par Rémondon, CE 40 (1965), 418 n.1 et Studi Volterra V, 771 n.8, mais sans argumentation (la date proposée par Grohmann, Et.Pap.1 (1932) 72 n.3 est incorrecte). Nous la déduisons, pour notre part, de la mention, l.3, d'un 27 Phaôphi d'une indiction 8, de l'allusion, l.28, à un gouverneur ^CAbd-Allâh, au choix ^CAbd-Allâh ibn Sa^Cad (644/56) ou ^CAbd-Allâh ibn ^CAbd al-Malik (705/09). Le premier est à préférer, car un des personnages mentionnés par le document, l.46-47, Anthemios fils de feu Geôrgios, se retrouve dans SB VI 8988,107, bien daté du 16.VII.647. D'autre part, Dios, président d'une corporation de médecins, l.108, doit être la même personne que le $\tau\alpha\rho\acute{\omicron}\varsigma$ Dios de BM 445,34 (626/27; voir ci-dessous). Il résulte de ces recoupements que la date de BM Or.inv.8903 s'établit sans aucun doute possible au 24.X.649.

BM 445 (626/27) (= P.Lond.II 448v = VC 5). Une datation "ca 620" ou "après 620" a été proposée par Till, *Erbrechtliche Untersuchungen*, 224 et *Zur Dattierung und Prosopographie*, 47. R.P.Salomons nous communique aimablement qu'il a découvert le haut de ce document à la Bodleienne, à Oxford. Ce fragment mentionne une indiction 15 qui pourrait donc correspondre à 626/27.

BM 458 (acheté à Louxor, mais proviendrait d'Edfou selon Crum, ZKS 60 (1925), 108 n.4 et BM, p.223 n.1 ad BM 467). Ce texte mentionne un certain Jean fils de Pachoum, à identifier peut-être avec l'Apa Jean fils de feu Pachoum de BM Or.inv.8903,57-58; cf. aussi ci-dessous, ad Tell-Edfou I, 193-201.

BM 467 (= ST 192)

BM 468 (cf. ST 193)

BM 476 (= ST 191). Au revers, texte grec inédit.

BM 478 (acheté à Louxor; cf. BM, p.223 n.1 ad BM 467).

BM 484 (= ST 190)

ST 48 (28.I.625 ou 640; cf. Till, *Erbrechtliche Untersuchungen*, 221)

ST 190 (= BM 484)
 ST 191 (= BM 476)
 ST 192 (= BM 467)
 ST 193 (= BM 468r)

Tell-Edfou I, 193-201: deux tablettes de bois (cf. *ibid.*, p.123). Le texte A de la planchette 1, p.193-194, mentionne, l.3, $\lambda\pi\alpha$ $\iota\omega\gamma\alpha\mu\eta\eta\eta\sigma$ $\pi\alpha\chi\omicron\upsilon\mu$ qu'il nous faut retrouver dans BM Or.inv.8903,57-58 (cf. note ad loc.). Le père, dans ce dernier texte, est déjà mort ($\mu\alpha\kappa\alpha\rho\iota\omicron\varsigma$), ce qui montre que notre planchette est antérieure au 24.X.649. L'éditeur du texte A décompose le sigle χ (l.3 à 7) en $|\chi$ ou ($\gamma\acute{\iota}\nu\epsilon\tau\alpha\iota$) χ (= "une mesure de vin"; cf. p. 195). Il s'agit à notre avis de $\kappa(\acute{o}\lambda\omicron\beta\alpha)$.

VC 5 (= BM 445 = P.Lond.II 448 desc.)

Remarques:

a) De nombreux ostraca coptes d'Edfou, en cours d'étude par G.Roquet, sont conservés à l'IFAO.

b) Les archives coptes de Papas, conservées elles-aussi à l'IFAO, attendent toujours un éditeur. Voir P.Apoll., p.VI. Rémondon en a fait des transcriptions qui, en 1979, étaient toujours déposées dans le meuble où sont conservés les papyrus de la jarre.

(4) TEXTES ARABES

BIFAO 30 (1931), 33-34: deux lettres de la fin du 9^e et du début du 10^e siècles éditées par J.David-Weill.

Mélanges Islamologiques 2 (1954), 103-112: cinq papyrus et ostraca du 9^e et du 10^e siècles publiés par D.Rémondon.

Annales Islamologiques 14 (1978), 1-14: quatre lettres du 9^e et du 10^e siècles publiées par Y.Râgib.

APEL I 48 (15.X.847)

APEL I 56 (avril-mai 854)

APEL V 299 (10^e siècle)

APEL V 339 (9^e siècle)

APEL VI 372 (932)

Remarques:

a) Le codex recueillant les traditions compilées par ^CAbd Allâh ibn Wahb et publié par J.David-Weill (Le Djami^c d'Ibn Wahb, in Textes Arabes III et IV, 2 vol., Le Caire, 1939-1948) n'appartient pas à proprement parler à la documentation "papyrologique".

b) des textes inédits sont conservés à l'IFAO.

Paris

J.Gascou

Amsterdam

K.A.Worp